

Le Président

Monsieur Georges-François HIRSCH

Directeur de la Musique, de la Danse,
du Théâtre et des Spectacles

Ministère de la Culture

62, rue Beaubourg
75003 PARIS

Auch, le 20 mai 2009

Monsieur le Directeur,

C'est au nom de l'APEMSAC, Association Pour l'Elaboration de Mécanismes de Soutien pour les Arts du Cirque, que je me permets de vous adresser ce courrier.

L'APEMSAC est une enceinte élargie et représentative de la globalité du secteur du cirque créée en 2006. Chacun doit et peut y prendre place et participer au dialogue entre professionnels du secteur. Véritable chantier collectif de réflexion, l'APEMSAC vise à étudier de nouvelles modalités de soutien à la création, à la production, à la diffusion, à la formation et à la recherche dans le domaine des arts du cirque. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place, s'attachant notamment au financement mais aussi à la formation et à la reconversion dans le secteur des arts du cirque ainsi qu'aux équipements.

L'APEMSAC est en effet, concernant le financement du secteur, engagée dans une démarche conjointe avec le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) pour l'ouverture aux arts du cirque de la notion de variétés. Le 6 février dernier, nous rencontrons d'ailleurs à ce sujet M. Thierry Pariente, Délégué au Théâtre, et suite aux échanges tenus à cette occasion, le CNV doit vous solliciter pour étude économique préalable à une éventuelle modification du décret.

Au-delà de l'avancée de cette réflexion, l'objet de ce courrier est de porter à votre connaissance les problématiques toujours actuelles du secteur du cirque, dont le développement a été important ces dernières années en matière de nombre de compagnies et de projets de création, d'actions de diffusion, de rencontre avec les publics, d'éducation artistique et de visibilité internationale. Le difficile contexte budgétaire suscite des inquiétudes dans toute la profession, compagnies et structures confondues.

Les membres de l'APEMSAC s'interrogent notamment sur la refonte des dispositifs de soutien destinés aux arts du cirque (création, résidence, itinérance).

Le cirque de création est l'une des disciplines les plus fragiles et des plus complexes du champ du spectacle vivant. Elle nécessite un soutien consolidé de ses outils de création, de diffusion, de formation.

Nous souhaitons pouvoir débattre avec vous afin de mieux appréhender l'évolution des différents dispositifs de soutien du ministère en faveur des arts du cirque. C'est pourquoi nous sollicitons de votre haute bienveillance une prochaine rencontre qui nous permettrait d'échanger sur ces enjeux et perspectives.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères autant que respectueuses salutations.

Marc Fouilland

